

Paris, le 7 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Mutualité Française se mobilise durant la campagne des élections européennes

Dans le cadre de la campagne pour les prochaines élections européennes qui auront lieu le 25 mai 2014 en France, la Mutualité Française a décidé de sensibiliser les candidats en France aux grands enjeux pour le monde de la santé et pour les entreprises mutualistes de la complémentaire santé en mettant à leur disposition son « mémorandum européen » (cliquez [ici](#) ou cf pièce jointe).

Avec ce document et les réunions qu'elle organise avec les candidats dans leurs régions respectives, la Mutualité Française compte mettre plus particulièrement en avant son engagement pour la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire au niveau européen par le biais du statut de mutuelle européenne.

Selon Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, « le mémorandum européen est l'occasion pour la Mutualité Française de sensibiliser les partis et leurs représentants aux spécificités des mutuelles, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité II ».

Elle souhaite aussi donner corps à une réelle politique de santé publique à l'échelle européenne en particulier dans les domaines de la prévention et de l'accès aux données de santé.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc.

Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé. La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. www.mutualite.fr